



Alter



Chaufferie de Belle-Beille - Angers (49)



Hiver 2017 - 2018



La chaufferie de Belle-Beille, composée de 2 chaudières bois et de 2 chaudières gaz, a été mise en service le 12 décembre 2017.

Son installation a suscité des interrogations des riverains des communes d'Angers et Beaucouzé.



Un triple objectif : situer les niveaux de qualité de l'air par rapport à la réglementation, évaluer l'influence de la chaufferie et expliquer certaines dégradations de la qualité de l'air.

Air Pays de la Loire a été sollicité par l'exploitant Alter afin d'évaluer l'impact de la chaufferie bois sur la qualité de l'air dans cette zone à proximité d'habitations.

- Installation d'un laboratoire mobile dans son environnement immédiat et près de zones d'habitation.
- Mesures du dioxyde d'azote (NO₂), des particules PM10 et PM2,5, du dioxyde de soufre (SO₂) et du carbone élémentaire prélevé dans la fraction PM2,5, polluant représentatif de la combustion biomasse.
- Résultats indiquant des niveaux faibles et ne dépassant pas les seuils réglementaires pour le SO₂, le NO₂ et les particules PM2,5.
- Deux dépassements du seuil d'information-recommandation pour les particules PM10 ont été observés :
 - le 19 décembre 2017 : combinaison d'émissions de chauffage au bois domestique et d'une opération de séchage d'une des chaudières bois, où le filtre à particules n'est pas utilisé ;
 - le 22 février 2018 : situation d'élévation très généralisée avec une prédominance de particules venant d'activités agricoles à l'extérieur des Pays de la Loire. Dans ces conditions, l'influence de la chaufferie de Belle-Beille est exclue.



Florence LOZAHIC
Assistante opérationnelle
réseau de chaleur
ALTER

« La localisation de la chaufferie proche de logements, a fait l'objet de fortes attentions pour contrôler et minimiser l'impact des polluants notamment atmosphériques. L'étude réalisée depuis 3 ans par Air Pays de la Loire a permis de faire un bilan du contrôle de ces polluants grâce à une analyse fine de la qualité de l'air au voisinage de la chaufferie.

Les résultats ont permis à ALTER SERVICES de justifier que la chaufferie n'a pas d'impact polluant sur son environnement proche. Il est à souligner par ailleurs que la chaufferie biomasse urbaine de Belle Beille permet d'éviter environ 8000 Tonnes d'émissions de CO2 sur le quartier. »

INFORMATIONS CLES

- 146 jours de mesures en continu sur 5 polluants
- pas d'impact sur NO₂, SO₂, PM2,5
- impact ponctuel de la chaufferie lors d'une opération avec bypass de filtres

CONTACT

Lucie VIDAL

Responsable partenariats, innovation & projets

vidal@airpl.org

06 77 16 25 61



@airpl_org



@airpaysdelaloire



Air Pays de la Loire



@airpaysdelaloire